

CONCOURS 2017 DES ILLUMINATIONS DE NOEL DE LA VILLE DE BALARUC-LES-BAINS

Article 1 – Objet du Concours

A l'occasion des Fêtes de Noël, la Ville de Balaruc les Bains organise un concours dénommé "CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOEL DE LA VILLE DE BALARUC LES BAINS".

Ce concours s'adresse aux habitants et commerçants demeurant sur la commune. Il a pour but d'encourager et de récompenser leurs actions en faveur de l'animation et de l'embellissement des habitations et des commerces pendant les fêtes de fin d'année.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants et commerçants de la Ville de Balaruc-les-Bains.

Les membres du jury et les élus de la Ville sont exclus de ce concours.

Les Balarucois désirant participer au concours doivent renseigner et retourner le bulletin d'inscription disponible en mairie, à l'Office de Tourisme et sur le site internet de la Ville **avant le lundi 18 décembre 2017, 17h30**. Le service Culture et Festivité de la Ville les contactera pour convenir d'un jour et d'un horaire de passage **entre le mardi 19 décembre 2017 et le vendredi 22 décembre 2017**.

L'appréciation des illuminations et décorations de Noël se fera à l'adresse figurant sur le bulletin d'inscription. Il est à noter que ces illuminations et décorations devront être visibles depuis la rue.

Article 3 – Catégories

Deux catégories sont ouvertes :

- 1^{ère} catégorie : Habitations (maisons individuelles avec façade ou jardin visibles de la rue ; façades, fenêtres et balcons d'immeubles collectifs visibles de la rue)
- 2^{ème} catégorie : Commerces (vitrines)

Article 4 – Composition du jury

Le jury sera formé de :

- Représentant(s) du Conseil Municipal
- Représentants des comités de quartiers de la Ville (Athéna, Bas-Fourneaux, Rêche et Usines)
- Représentant(s) de l'Association des Commerçants et Artisans balarucois
- Représentants des services municipaux « Commerce et Occupation du domaine public » et « Culture et Festivités »

Article 5 – Critères de notation

4 critères seront retenus et notés sur 5 points chacun afin d'obtenir un total de 20 points :

- Critère n°1 : **La mise en scène** – la qualité et l'harmonie de l'agencement des illuminations et décorations
- Critère n°2 : **L'originalité** – la qualité artistique des illuminations et décorations
- Critère n°3 : **Protection de l'environnement** – utilisation de motifs LED, de décorations non électriques, etc...
- Critère n°4 : **L'animation de la voie publique** – la visibilité pour le public depuis la rue

Article 6 – Attribution des récompenses

La remise des prix aura lieu le **jeudi 11 janvier 2018, 18h30, salle de réunion du pavillon Sévigné** (étage).

L'ensemble des participants se verront attribuer un cadeau surprise, remis lors de cette cérémonie.

Les lauréats seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seul autorité en la matière.

Lots attribués :

- Grand Prix de la Ville (bon d'achat d'une valeur de 300 euros, valable sur l'achat de décorations et illuminations dans une grande enseigne)
- Catégorie Habitations : 1^{er} prix (bon d'achat d'une valeur de 170 euros, valable sur l'achat de décorations et illuminations dans une grande enseigne) et 2^{ème} prix (bon d'achat d'une valeur de 70 euros, valable sur l'achat de décorations et illuminations dans une grande enseigne)
- Catégorie Commerces : 1^{er} prix (bon d'achat d'une valeur de 170 euros, valable sur l'achat de décorations et illuminations dans une grande enseigne) et 2^{ème} prix (bon d'achat d'une valeur de 70 euros, valable sur l'achat de décorations et illuminations dans une grande enseigne)

Le nombre de prix attribués pourra être revu à la baisse si le nombre de candidats inscrits au concours est jugé insuffisant.

Article 7 – Avertissements

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.

Les participants acceptent que leurs décorations soient filmées, photographiées et que les photos soient diffusées dans la presse ou sur tout support papier, numérique : site internet, journal municipal, etc...

**CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOËL DE LA VILLE DE
BALARUC-LES-BAINS**

BULLETIN D'INSCRIPTION

*à retourner au Service Culture et Festivités de Balaruc-les-Bains avant le 18 décembre 2017, 17h30,
dernier délai*

(Pour de plus amples informations contacter le service Culture et Festivités au 04 67 80 92 16)

NOM et PRENOM : -----

ADRESSE : -----

Téléphone : ----- ou -----

Courriel : -----@-----

Je souhaite participer au Concours des illuminations de Noël de la ville de Balaruc les Bains dans la
catégorie :

- Habitations
- Commerces